

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 mars 2021

Délibération 2021-08

OBJET : Acquisition parcelle SYMISA – Voie accès UVE

Le 24 mars 2021 à 17h30, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence : Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAoui, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations : Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

Membres excusés : Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 12
Visio : : 12
Votants : 19
Procuration 1
Date de la convocation :
18 mars 2021

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Marion MUSSO est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le SYMISA, Syndicat mixte de Sophia Antipolis, chargé de l'administration, de la gestion financière et du développement du projet Sophilopolitain a proposé à UNIVALOM de procéder à la régularisation de l'assiette foncière d'une partie de la voie d'accès à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Antibes qui, par erreur, lui appartient toujours.

En effet, cette partie de voie d'accès à notre UVE est déjà entretenue dans les faits par UNIVALOM et a été entièrement rénovée, en même temps que l'intégralité de la voirie, par notre Syndicat suite aux importants dégâts causés par les intempéries d'octobre 2015.

L'entretien régulier de la voirie et de ses abords est lui aussi déjà réalisé par VALOMED pour le compte d'UNIVALOM.

Cette voie étant essentiellement utilisée pour la desserte de notre UVE, elle présente à la fois aucun intérêt pour le SYMISA et un fort intérêt pour UNIVALOM. Elle peut donc être cédée à notre Syndicat.

Il s'agit d'une voie de 529 m² cadastrée section AD 268 sis à VALLAURIS lieudit « les Moulins » comme indiqué sur le plan annexé à la présente délibération.

Suite à l'interrogation des services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, un communiqué n° 2019- 155V 1689 du 11/12/2019 de France Domaines fixe à UN EURO la valeur vénale de cette cession ;

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition à l'euro au bénéfice du SYMISA de la parcelle AD 268 sise à VALLAURIS-LES MOULINS, conformément au plan ci-annexé et à l'avis de France Domaine,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession,
- INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI
